

BAC PRO

Interventions sur le patrimoine bâti



Ce Bac Pro est décliné en 3 options :

- Option A : Maçonnerie
- Option B : Charpente
- Option C : Couverture

Le titulaire de ce bac pro est un professionnel hautement qualifié, spécialisé dans la restauration ou la réhabilitation de monuments historiques, d'édifices appartenant au patrimoine régional, de maisons anciennes. Il est spécialisé dans un domaine (maçonnerie, charpente, couverture) mais doit pouvoir intervenir de façon ponctuelle sur les deux autres domaines.

Il sait reconnaître et comprendre les causes des dégradations (fissures, déformations, pourrissement...) subies par les bâtiments, choisir les matériaux et les techniques adaptés.

En maçonnerie, il réalise ou répare des ouvrages en moellons, pierres de taille, briques..., intervient sur une voûte.... En charpente, il restaure ou remplace tout ou partie d'une charpente, un escalier ou un mur en bois... En couverture, il remplace et repose des bois de couverture, des gouttières, tuiles, ardoises...

Il travaille toujours dans le respect du style des bâtiments. Il connaît les techniques traditionnelles ou anciennes que nécessite une approche respectueuse du patrimoine et maîtrise les techniques particulières d'intervention sur un bâti existant.

Avec de l'expérience, il est capable d'organiser le travail sur le chantier.

Débouchés

Dans les entreprises du bâtiment spécialisées dans la restauration ou la réhabilitation du patrimoine bâti. Il est apte à travailler dans les entreprises qui ont ou qui recherchent une qualification dans ce domaine.

Métier(s) accessible(s) :

- Charpentier(ière) bois
- Constructeur(trice) bois
- Couvreur(euse)
- Maçon(ne)

Accès à la formation

Après la 3^e, seconde professionnelle Interventions sur le patrimoine bâti.

Qualités requises :

- être en bonne forme physique et ne pas avoir le vertige
- goût du travail manuel
- prudence et respect des consignes de sécurité
- goût du travail en équipe

Programme

Disciplines et activités	Durée horaire annuelle	Durée horaire Hebdomadaire*
Enseignements professionnels	384 h	13h45
Economie-gestion	28 h	1h
Prévention-santé-environnement	28h	1h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	50h	1h45
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie, éducation civique	126h	4h30
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	116h	4h
Langue vivante	60h	2h
Arts appliqués-cultures artistiques	28h	1h
EPS	75h	2h ou 3h
accompagnement personnalisé	70h	2h30

*Horaire hebdomadaire moyen

Descriptif des enseignements professionnels

- **L'acte de construire** : intervenants et réglementation propres au patrimoine bâti, connaissance des corps de métiers...
- **Communication technique** : réalisation de croquis, dessins... à la main ou avec des logiciels spécialisés.
- **Connaissance du bâti ancien** : les différents types de bâti, histoire des techniques et des outils.
- **Ouvrages** : les pathologies (altérations) du bâti ancien, connaissance des matériaux, évolution des techniques et des matériaux, histoire de l'architecture.
- **Charpente, maçonnerie, couverture** : apprendre à réaliser, réparer des ouvrages, choix des techniques et outils appropriés.
- **Gestion des travaux** : planification, ouverture, installation, suivi du chantier
- **Santé et sécurité au travail**

Stage

22 semaines de périodes de formation en milieu professionnel (P.F.M.P.) sont prévues sur les trois années du cycle.

Examen

Domaine professionnel

- Epreuve scientifique :
 - mathématiques, coeff. 1.5
 - sciences physiques et chimiques, coeff. 1.5
- Epreuve de préparation des travaux :
 - étude préalable à une intervention, coeff. 2
 - analyse diagnostique, coeff. 2
 - organisation des travaux, coeff. 1
- Epreuve de réalisation des travaux
 - présentation d'un dossier d'activité, coeff. 2
 - réalisation d'une intervention, coeff. 4
 - travaux annexes, coeff. 1
 - économie-gestion, coeff. 1
 - prévention, santé, environnement, coeff. 1

Domaine général

- Langue vivante, coeff. 2
- Français, coeff. 2.5
- Histoire, géographie, éducation civique, coeff. 2.5
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Education artistique, arts appliqués, coeff. 1

Epreuve facultative (seuls les points excédant 10 sont pris en compte) :

- Langue vivante

Selon l'option choisie :

Sous-épreuve - Réalisation d'une intervention - coefficient : 4

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette sous-épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées à une intervention sur un bâtiment ancien, dans le cadre d'une opération d'amélioration, de réhabilitation, de restauration, d'entretien, d'extension ...

À partir du dossier technique fourni, le candidat met en œuvre ses connaissances pour :

- participer à l'installation de chantier ;
- mettre en place les moyens de manutentions et de levage, les utiliser et/ou les diriger ;
- monter, réceptionner, utiliser et démonter des échafaudages ;
- implanter et/ou tracer tout ou partie d'ouvrage ;
- mettre en place les mesures conservatoires ;
- gérer la déconstruction, le stockage et le tri des matériaux ;
- protéger l'existant (personnes, biens et ouvrages bâtis) ;
- faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité ;
- mettre en œuvre le traitement des déchets ;
- effectuer la maintenance de premier niveau sur les matériels et les outillages.

Et selon l'option choisie par le candidat,

pour l'option A : maçonnerie

- réaliser une reprise en sous-œuvre (confortement et reprise) ou une fondation ;
- réaliser des ouvrages en maçonnerie (moellons, pierres de taille, briques, terre cuite, maçonneries mixtes, terre crue, pierres sèches, etc.) ;
- réaliser et/ou reprendre des parements enduits ;
- réparer une maçonnerie traditionnelle (moellons, pierres de taille, briques, terre cuite, maçonneries mixtes, terre crue, pierres sèches, etc.) ;
- traiter des parements en pierre et de brique ;
- intervenir sur un arc, une voûte, une coupole ;
- réaliser ou reprendre des sols anciens ;
- réaliser ou reprendre des planchers ;
- réaliser une ouverture ou modifier le bâti existant ;
- réaliser les drainages, les réseaux et canalisations.

pour l'option B : charpente

- restaurer, conforter, consolider, remplacer une charpente, éventuellement en sous-œuvre ;
- restaurer, conforter, aménager, remplacer un plancher, éventuellement en sous-œuvre ;
- restaurer, conforter, consolider, remplacer un escalier en bois, éventuellement en sous-œuvre ;
- restaurer, conforter, consolider, remplacer un pan de bois ou un mur en bois, éventuellement en sous-œuvre.

pour l'option C : couverture

- restaurer des ouvrages de bardage ;
- mettre en place le bâchage du bâtiment ;
- remplacer et/ou reposer des bois de couverture ;
- réaliser la pose d'éléments de couverture ;
- traiter les points singuliers et accessoires de couverture ;

- traiter les évacuations des eaux pluviales ;
- réaliser, poser, restaurer des ouvrages et accessoires ;
- mettre en œuvre les techniques de réalisation locales et traditionnelles.

Sous-épreuve - Travaux annexes - : coefficient : 1

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette sous-épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de réalisation d'un ouvrage ou d'intervention sur un ouvrage dans deux domaines d'activités différents de celui visé par l'option choisie par le candidat.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chaque compétence, à la colonne « Conditions » du référentiel de certification.

À partir du dossier technique fourni, le candidat met en œuvre ses connaissances, pour :

- si le candidat est inscrit à l'option A (maçonnerie) :

- réaliser des interventions ponctuelles en charpente
- réaliser des interventions ponctuelles en couverture

- si le candidat est inscrit à l'option B (charpente) :

- réaliser des interventions ponctuelles en maçonnerie
- réaliser des interventions ponctuelles en couverture

- si le candidat est inscrit à l'option C (couverture) :

- réaliser des interventions ponctuelles en maçonnerie
- réaliser des interventions ponctuelles en charpente

Statistiques

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 15 candidats inscrits, 15 présentés, 11 admis (soit 73.33% de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 11 candidats inscrits, 11 présentés, 10 admis (soit 90.91% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier (Option A) : 8 candidats inscrits, 8 présents, 7 admis (soit 87,5% de réussite).

En 2017, dans l'académie de Montpellier : 8 candidats inscrits, 8 présentés, 7 admis (soit 87.50% de réussite).

Poursuites d'études

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures (CPES) Lycée Artaud - Marseille (13). Admission sur dossier. Classe unique en France qui accueillent les bacheliers professionnels industriels.
- BTS Bâtiment

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Où se former

- 11 **Castelnaudary**
Lycée Germaine Tillion (*Public*)
Option A Maçonnerie

mais aussi

- 13 **Miramas**
Lycée professionnel les Alpilles (*Public*)
- 32 **Auch**
Lycée professionnel Le Garros (*Public*)

Pour en savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e », « L'après bac pro »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Parcours « Les métiers du bâtiment et des travaux publics »
- Zoom sur les métiers « Les métiers du bâtiment »
- Fiches métiers « BTP, architecture, urbanisme »

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

Sur internet

www.onisep.fr

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.